

Bordereau de versement

Service producteur : Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes

Dates extrêmes des archives versées : 1982-2010

Nombre total d'articles : 3

Métrage linéaire total : 0,2

Service versant : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Nom du service :

Contact : Armelle Lang

Adresse : 5 Place Jules Ferry 69453 LYON cedex 06

Téléphone : 04 26 28 67 75

Mél : armelle.lang@developpement-durable.gouv.fr

À lyon

Le 15/06/2021

Le Chef de service délégué
chef du service versant,
Développement Durable,
Autorité Environnementale

David RIGOT

Pris en charge le :

18 OCT. 2021

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation


Damien RICHARD

Adjoint au Directeur des Archives du département du
Rhône et de la métropole de Lyon

PARTIE RÉSERVÉE AUX ARCHIVES

Métrage définitif : 0,2 ml

Localisation : Magasin, 3, 70 travée 93

Délai de communicabilité maximum :

Sommaire

N° de boîte	Description	Dates extrêmes
5845 W 1-3	Jeux olympiques et environnement	1982-2010
5845 W 1	Candidature d'Albertville en 1992 : diapositives des sites de compétitions	1992-1994
5845 W 2	Candidature d'Albertville en 1992 : - Photos et tableau de la DIREN sur l'analyse des effets des aménagements des sites olympiques sur l'environnement Analyse de la presse étrangère concernant les JO d'Albertville Etude de faisabilité Photos Compte-rendus de réunions adressés à la DIREN pour information - arrêtés et courriers préfectoraux (copies)	1982-1993
5845 W 3	Candidature d'Annecy pour 2018 - Eléments relatifs au dossier de candidature : - Courriers adressés au maire d'Annecy signés par le préfet sur proposition de la DDEA de Haute Savoie (uniquement des copies sauf 1 courrier) - Note d'enjeux sur le volet transport de la candidature d'Annecy (document DDEA Haute Savoie) - Copie de courrier au directeur du comité de candidature signé par le Préfet sur proposition de la DDT de la Haute Savoie avec en pièce jointe une note d'analyse des sites prévus pour les épreuves sur le plan des risques, de l'environnement et de l'urbanisme - un courrier du comité de candidature à la DREAL (demande d'association en qualité de membre d'expert au conseil d'orientation développement durable et environnement)	2009-2010